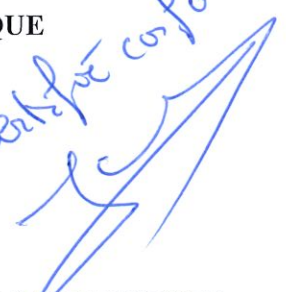


A VOTRE SERVICE 2
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Zone artisanale de La Close
44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
493 197 099 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 15 JUILLET 2026

certifié conforme


L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet, à Zone Artisanale de la Close 44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC,

La société BELLAMY JARDIN, associée unique,

Représentée par son gérant, Monsieur BELLAMY Thierry,

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros composant le capital social de la Société A VOTRE SERVICE 2,

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Suite à la cession de parts sociales intervenues ce jour, l'associé unique

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- la constatation de la cession de parts sociales et modification corrélative des statuts ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique constate la cession de la totalité des parts sociales de la société par Monsieur BELLAMY Thierry au profit de la société BELLAMY JARDIN, et décide en conséquence de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à mille euros (1.000 €).

Il est divisé en cent parts sociales de dix euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 100 et attribuées comme suite :

- La société BELLAMY JARDIN, à concurrence de 100 (cent) parts sociales, numérotées de 1 à 100.

103

Total égal au nombre de parts composant le capital social : cent, ci 100 parts sociales.

Toute modification du capital social sera décidée et réalisée dans les conditions et avec les conséquences prévues par les dispositions légales et réglementaires. »

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

La société BELLAMY JARDIN,
Représentée par son gérant, Monsieur BELLAMY
Thierry.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a loop.